

Catherine Maas  
Conseillère Communale Ecolo  
Rue de Rotheux 152  
4100 Seraing

Seraing, le 16 octobre 2012

**Mesdames et Messieurs  
le Président et Membres du  
Collège échevinal de et à  
4100 Seraing**

Mesdames, Messieurs,

*En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil de ce 22 octobre le point suivant:*

**« Seraing possède un patrimoine forestier équivalent à 1/3 de son territoire : comment est gérée cette richesse naturelle ? »**

*Il y a quelques mois, suite à l'interpellation Ecolo et MR, vous aviez pris l'engagement d'informer les membres du Conseil Communal en invitant la DNF à notre conseil*

*La législature se termine et cette période me semble particulièrement propice à l'organisation de cette séance*

*J'aimerais particulièrement être informée sur les points suivants :*

- *Le choix des zones à exploiter*
- *La période des coupes*
- *Le délai de remises en état des chemins et accès*
- *Le délai de replantation et les critères de choix des variétés*
- *Les moyens dont disposent la DNF pour veiller au respect de ces délais et les sanctions appliquées*
- *Les mesures spécifiques prises pour la protection du site de la Mare aux joncs ( et notamment pour maintenir un niveau d'eau suffisant afin d'éviter l'invasion des espèces)*
- *Le délai prévu pour la réouverture des tunnels et le placement des drains afin de protéger la migration des batraciens*
- *Les mesures prises contre les incivilités ( respect de la propreté, du calme, des sentiers piétons...)*

*Je vous remercie de votre attention*

**Catherine Maas  
Conseillère communale ECOLO**